

# CONDITIONS DE L'ACTION/RÈGLEMENT

## CAP48

## MEDIAMARKT

### 1. GÉNÉRALITÉS

1.1 L'action « Cap48 » (ci-après dénommée " l'Action ") débute le 3 août 2026 à 10h et se termine le 4 octobre 2026 à 19h.

1.2 L'organisateur de cette Action est

Media Markt- Saturn Belgium N.V., établie et enregistrée à Boechoutlaan 105, bus 00.02, 1853 Grimbergen, Belgique, inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro 0477.140.426.

(ci-après dénommé " MediaMarkt " ou " Organisateur ")

1.3 Les présentes conditions de l'Action (ci-après dénommées les " Conditions de l'Action ") définissent les conditions et règles applicables aux participants à l'Action organisée par MediaMarkt via <https://www.mediamarkt.be/fr/content/articles-de-saison/cap48> . Les Conditions de l'Action restent valables pendant toute la durée de l'Action.

1.4 Les Conditions de l'Action sont disponibles sur

<https://www.mediamarkt.be/fr/content/articles-de-saison/cap48> ou sur simple demande par e-mail à [social@mediamarkt.be](mailto:social@mediamarkt.be)

1.5 En participant à l'Action, le participant reconnaît se soumettre aux Conditions de l'Action. MediaMarkt et les participants sont liés par les présentes Conditions de l'Action.

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 La participation à l'Action est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat.

Cependant, le but de l'Action étant de permettre aux clients de faire un don volontaire à une association lors du passage en caisse, la participation à l'Action sera la plupart du temps liée à un achat puisque le don permettant ladite participation se fera au moment de régler ses achats.

2.2 L'Action aura lieu exclusivement en Belgique. La participation à l'Action est ouverte à toute personne physique disposant de la capacité juridique et d'une adresse belge (ci-après le "Participant"). Cette Action ne s'applique pas aux commerçants, aux entrepreneurs et aux autres personnes agissant dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle.

Les Participants de moins de 18 ans (mineurs) ne peuvent participer à l'Action que s'ils sont légalement représentés. Si un mineur participe à l'Action, MediaMarkt supposera qu'il a l'autorisation de ses parents/de son tuteur.

2.3 Pendant la durée de l'Action, chaque personne peut participer autant de fois qu'il ou elle le souhaite.

### **3. DÉROULEMENT DE L'ACTION**

3.1 Du 3 août 2026 à 10h au 4 octobre 2026 à 19h, toute personne qui le souhaite peut participer à l'Action.

3.2 Afin de prendre part à l'Action MediaMarkt, les Participants doivent agir comme suit : au moment de leur passage en caisse dans nos magasins physique en Belgique, nos clients ont la possibilité de faire un don au choix de 0.50€, 1€ ou 2€ à Cap48 (en espèces ou via terminal de paiement digital).

3.3 À la fin de l'Action, le montant total des dons des personnes participantes sera reversé à l'organisation Cap48 (située au 52 Boulevard Auguste Reyers, 1044 Bruxelles. Numéro d'entreprise : BE0406603610)

3.4 Aucune attestation fiscale ne pourra être délivrée pour les dons effectués pendant la durée de l'Action.

### **4. MODIFICATIONS DE L'ACTION**

MediaMarkt se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de résilier les Conditions de l'Action et/ou l'Action de manière unilatérale et provisoire. La notification en sera faite ici : <https://www.mediamarkt.be/fr/content/articles-de-saison/cap48> . Il ne sera pas tenu responsable et aucune compensation ne pourra être réclamée. Si l'Organisateur est contraint de mettre fin prématurément à l'Action, de la modifier ou d'y mettre fin en raison du comportement inapproprié de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi de ce fait.

### **5. RESPONSABILITÉ**

MediaMarkt n'est pas responsable, sans s'y limiter, des erreurs d'impression et de composition sur le site web ou dans d'autres communications, des pannes et/ou des défaillances du réseau, des logiciels et du matériel, ni de toute saisie et/ou traitement incorrect des données de participation ou des dommages causés par ou en relation avec l'Action ou autrement. MediaMarkt exclut toute responsabilité à cet égard.

La responsabilité de MediaMarkt se limite à la bonne transmission des fonds.

## **6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

MediaMarkt ne traite pas de données personnelles dans le cadre de cette Action. Si vous choisissez de faire un don en ligne, les Conditions Générales et la Politique de Confidentialité de CAP48 et/ou Twitch s'appliquent.

## **7. QUESTIONS/PLAINTES**

7.1 Avez-vous une question à propos de cette Action ? Veuillez nous contacter via [social@mediamarkt.be](mailto:social@mediamarkt.be)

7.2 Avez-vous une plainte à formuler au sujet de cette promotion ? Si tel est le cas, veuillez nous contacter via [social@mediamarkt.be](mailto:social@mediamarkt.be) au plus tard 5 jours après le 4 octobre 2026. Les plaintes qui ne sont pas soumises à temps et/ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.

## **8. DISPOSITIONS FINALES**

8.1 Les Participants s'engagent, en cas de plainte concernant l'application ou l'interprétation de l'Action, à trouver d'abord une solution amiable avec l'Organisateur avant d'entreprendre toute autre démarche.

8.2 Si une disposition des Conditions de l'Action est jugée nulle ou invalide, les autres dispositions des Conditions de l'Action resteront en vigueur. MediaMarkt est en droit de prévoir une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même nulle ou annulable.

8.3 Aucune partie ayant un rapport avec l'Action ne peut être reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite préalable de MediaMarkt.

8.4 Les présentes Conditions de l'Action sont régies exclusivement par le droit belge d'application. Tous les litiges découlant des présentes Conditions de l'Action qui ne peuvent être réglés seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles, Belgique.